



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-524

I-1-15 Délibérations, décisions

OBJET : CONTRAT AVEC MADAME AUDREY BERNAUD

**DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle**

Réf : SJ/ SR 256066

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise pour la deuxième année, le festival « Mouvement d'arts » du samedi 15 octobre 2022 au dimanche 30 octobre 2022.

Considérant que la Ville de La Teste de Buch a demandé à madame Audrey Bernaud d'animer les parcours de médiation du festival.

Considérant que la Ville de La Teste de Buch souhaite recruter madame Audrey Bernaud en tant que chargée de médiation.

DECIDE

ARTICLE 1

De signer le contrat avec madame Audrey Bernaud domiciliée 36 rue Sainte-Colombe 33000 Bordeaux afin de définir les modalités d'engagement en vue de réaliser les parcours de médiation du festival.

ARTICLE 2

Madame Audrey Bernaud s'engage à animer les parcours de médiation aux dates suivantes : Samedi 15 octobre 2022 de 17 h à 20 h ainsi que les dimanche 16, mercredi 19, samedi 22, dimanche 23, mercredi 26, samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022 à 11 h et à 15 h.

ARTICLE 3

La Ville versera à madame Audrey Bernaud la somme de 1500 € net à l'issue du festival, en contrepartie de sa prestation par mandat administratif à 30 jours sur présentation de la facture et d'un RIB.

ARTICLE 4

Monsieur Le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 10/10/2022


Patrick DAVET

**Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221010-DEC2022_524-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Affichage : 12/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

